

## **Avis n ° 2025-07**

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 7 juillet 2025,  
sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président Commission de la formation  
et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et de Lydia COUDROY  
DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR) Recherche, innovation,  
science ouverte**

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-4 et L. 712-6-1,  
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-sept membres présents et représentés*).

### **Rend l'avis suivant :**

**Objet : Note de cadrage stratégique de la nouvelle offre de formation**

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la **note de cadrage stratégique de la nouvelle offre de formation**.

Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

#### **Résultat des votes :**

Nombre de membres en exercice : 74

Nombre de membres participant au vote (présents ou représentés) : 55

Nombre de bulletins favorables : 30

Nombre de bulletins défavorables : 05

Nombre d'abstentions : 20

Nombre de bulletins blancs : /

Fait à Lyon, le 7 juillet 2025,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.  
Date de publication sur le site internet de l'Université : 15 juillet 2025.*